

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 201 Société et représentation professionnelle			
Ancien Code	PAIR2B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XABI2010		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Valérie BORNIET (valerie.borgniet@helha.be) Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be)</p> <p>HELHa Jolimont Céline HARVENGT (celine.harvengt@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be) Coralie DUBOIS (coralie.dubois@helha.be) Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be)</p> <p>HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be) José Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet aux étudiants une prise de recul en terme d'identité professionnelle en références aux aspects juridiques de la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau

individuel)

Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage visés

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PAIR2B15

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	12 h / 1 C
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	12 h / 2 C
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	10
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	20
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques de la profession et représentation			
Ancien Code	21_PAIR2B01A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI2011		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à ce que l'étudiant reconnaisse son identité professionnelle et trouve sa place face aux autres professionnels de santé et ce en référence à la législation professionnelle mais également à la société civile.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

4.C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la sociologie, à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

Objectifs spécifiques / Acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage

- Analyser les rôles des différents intervenants de santé à partir de situations courantes de soins en référence à la législation professionnelle.
- Synthétiser les modalités de la formation infirmière telles que définies par la directive européenne.
- Analyser les fonctions des différents organes de représentation de la profession et des associations professionnelles infirmières et des patients.
- À partir d'une situation de soin donnée, appliquer et argumenter ladite situation en référence aux textes de lois.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. **Différenciation des fonctions en art infirmier** : Notamment AR du 29 février 2024 portant fixation des prestations techniques, liste d'actes
2. **Interdisciplinarité** : la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
3. **Enseignement** : évolution de la législation en Belgique et en Europe
4. **Représentation** : les associations professionnelles avec la description des organes de représentation et de surveillance de la profession (CFAI – CTAI – CNPP)
5. **Commission Médicale Provinciale** : citer (et approfondissement des sanctions au BLOC 3)
6. **Lois** : relatives à l'euthanasie, l'interruption de grossesse, sur le prélèvement et la transplantation d'organes
7. **Associations de patients** : fond d'indemnisation en cas d'aléa thérapeutique

Démarches d'apprentissage

Le cours est magistral avec une participation active de l'étudiant par une lecture anticipée de textes, par la réalisation de travaux préparatoires et de fiches d'activités incluses dans le portfolio utilisé à des fins de démarche réflexive.

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

- Loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie
- Loi du 15 octobre 2018 relative l'interruption volontaire de grossesse
- Loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes
- Loi du 10 mai 2015 coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé
- Loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours mises à disposition sur la plateforme Connect'ED, ouvrages de référence, intervention d'experts

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100
----------------------	-----	-----	--	--	-----	-----

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage 201A : « Aspects juridique de la profession et représentation » se fera par un examen écrit en janvier.

L'examen est sur 10 points.

Les modalités d'évaluation sont les mêmes pour la session de septembre.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP démarche réflexive et développement professionnel			
Ancien Code	21_PAIR2B01B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI2012		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be) Josée Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE201 : Société et représentation professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
 4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

Acquis d'apprentissage de l'UE 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la sociologie, à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Séminaires et retours stages travaillant les différentes fiches réflexives (Identité professionnelle, gestion des apprentissages, erreur grave, ...).

Démarches d'apprentissage

Réflexions de groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

La programmation des heures est progressive Q1 et Q2 pour permettre à l'étudiant une réflexivité tout au long des stages prévus en Q1 et Q2 autour de l'identité professionnelle.

Sources et références

Cfr supports sur Connect'ED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cfr Valves connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage « AIP démarche réflexive et développement professionnel » se fera par un travail réalisé individuellement. Ce travail vaut pour 20 points des 30 points de l'UE.

20 points sont répartis en :

- 18 points pour le fond
- 2 points pour la forme

Le travail est évalué à l'aide de critères d'évaluation (pertinence et cohérence) et d'indicateurs (cfr annexe à la fiche ECTS disponible sur ConnectED)

Production écrite évaluée selon les mêmes modalités en 2me et 3me période d'évaluation.

Tout travail non remis à la date sans CM ou ML sera considéré comme non présenté : « PP » à l'activité 201B.

En cas de fraude ou de plagiat un « FR » sera attribué à l'ensemble du travail.

Le document "Annexe" de l'activité d'apprentissage est communiqué lors du cours et disponible sur Connect ED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaires professionnels - titulariats informatifs			
Ancien Code	21_PAIR2B01C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI2013		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be) Josée Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les séminaires permettent à l'étudiant d'obtenir les informations qui lui permettent d'être acteur de sa formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :
Compétence de fin de formation

C1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Expliquer le règlement des études et des examens, suivi personnalisé sur rendez-vous.

Expliquer les différentes évaluations (cours théoriques et stages).

Suivi pédagogique des étudiants

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Les heures de cours sont réparties en fonctions des moments clés de l'année retours stages, examens, conseils de stage...

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cfr Valves connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Non évalué.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).